

Emploi et chômage

Résumé

Plusieurs employés ne sont pas répertoriés à Pôle-Emploi pour plusieurs raisons, telles que :

- ✚ Ils n'y sont pas inscrits
- ✚ Ils sont radiés des listes
- ✚ Ils sont sans papiers
- ✚ Ils ont des emplois déguisés : stage, CDD, intérim, etc.

Définitions :

Chômeur : Le chômeur est une personne en âge de travailler (entre 16 et 62 ans) qui, sans le vouloir, est à la recherche d'un travail ou sans emploi. Les chômeurs font partie intégrante de la population active.

Emploi : Occupation confiée à une personne de manière rémunérée, travail, fonction.

Les causes du chômage

- Coût élevé du recrutement (charge sociales, salariales, impôts, etc.)
- Législation rigide
- Lourdeur administrative
- La demande est plus importante que l'offre
- Manque de qualifications
- Saturation du marché pour certains secteurs d'activité
- Crise économique.

Typologie du chômage

Chômage conjoncturel : Lié à l'économie du pays c'est-à-dire que le chômage baisse quand l'économie prospère.

Chômage structurel : Lié au marché du travail.

Qui bénéficie de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi ARE ?

- Les inscrits comme chômeurs ou en formation dans le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)
- Les chercheurs actifs d'emploi
- Les moins de 65 ans (ne bénéficiant pas de retraite anticipée)
- La durée d'indemnisation dépend de la durée d'affiliation. Au maximum, deux ans de remboursement.

Les chiffres :

Il existe des discordances entre les chiffres de l'INSEE et ceux du pôle emploi (annuel ou mensuel).

Néanmoins, les taux de chômage ont inscrit une baisse pour le quatrième trimestre 2016, de 0,1 point sur trois mois.

On répertorie :

- Près de 5.5 millions de chômeurs fin février 2017.
- Près de 10 % de la population active est au chômage dans les territoires outre-mer, contre 9,7 % en métropole, soit 2,8 millions de personnes au chômage (au sens du BIT).
- Les jeunes sont les plus concernées par la baisse (-1.7 point pour le 4^{ème} trimestre 2016).

Indemnités de chômage

- L'assurance-chômage est une aide mensuelle assurée par l'état en compensation à un travail perdu.
- L'assurance-chômage est obligatoire en France. Tout employeur paye 6.4 % du salaire brut de chaque employé.
- En cas de chômage, le droit au chômage est équivalent à 62 % en moyenne du Salaire Brut, versé mensuellement.
- Le début des versements commence à la fin de ce qu'on appelle un délai de carence, qui peut durer plusieurs mois.
- Le montant varie en fonction des dernières fiches de paie et de la durée du travail accompli.

Qui a droit aux allocations chômage ?

Les chômeurs bénéficiant des allocations sont les personnes ayant subi :

- ✓ Licenciement
- ✓ Rupture conventionnelle
- ✓ Fin de CDD ou contrat d'intérim
- ✓ Démission légitime.